Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 57/1966 (1966)

Rubrik: Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chroniques scolaires

FRIBOURG

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil, en avril dernier, un projet de loi revisant certains articles de la loi sur l'instruction primaire.

Ce projet a pour but de généraliser le commencement de l'année scolaire en automne. Jusqu'à présent, en effet, le canton de Fribourg donnait des gages quelque peu normands, soit aux tenants du début de l'année scolaire en automne, soit à ceux du début au printemps. Les écoles primaires et secondaires, urbaines, de langue française, connaissaient, depuis bien longtemps, l'année scolaire classique, débutant à la mi-septembre, et coupée en trois semestres par les vacances de Noël, de Pâques et d'été. En revanche, la partie allemande du canton et la plupart des écoles rurales pratiquaient une année scolaire débutant en mai, et coupée de manière plus ou moins régulière par les vacances de cultures (foins, moissons, pommes de terre).

La nouvelle loi prévoit que « l'année scolaire commence dans la première moitié du mois de septembre ». La loi fixe également la durée maxi-

mum des vacances et la question délicate des congés dits d'été.

On a pu constater, une fois de plus, que le Grand Conseil est extrêmement sensible aux questions pédagogiques, puisque la discussion de cette loi a soulevé de nombreuses interventions: d'une part le nord du canton, lié au canton de Berne par son économie, voyait de gros inconvénients à ne pas aligner son horaire scolaire sur celui des Bernois. D'autre part, et surtout, les députés campagnards se sont émus de voir l'année scolaire cesser d'être liée aux saisons et aux impératifs des cultures. Toutes ces interventions ayant pris bien du temps, la loi a dû être renvoyée à l'automne, mais le chroniqueur croit pouvoir, d'ores et déjà, annoncer l'alignement du canton sur le système préconisé par le mouvement de l'école romande.

Lors des débats au Grand Conseil, le problème de la durée de la scolarité obligatoire a également été évoqué. Actuellement, les garçons ont l'obligation de fréquenter les écoles jusqu'à l'âge de 16 ans, la scolarité étant de 9 ans. Les filles, en revanche, sont libérées de l'obligation scolaire dès qu'elles ont 15 ans, et qu'elles ont accompli leur cours ménager de quelque quatre mois. Pour elles, donc, la scolarité obligatoire est de 8 ans plus 4 mois. Cette différence entre les garçons et les filles a paru normale à une certaine époque; aujourd'hui, même si les femmes suisses ne sont pas encore électrices, on s'étonne généralement de cette inégalité. L'introduction d'une 9e année scolaire pour les jeunes filles soulève cependant bien des problèmes pratiques. D'autre part, les milieux ruraux n'acceptent pas avec beaucoup d'enthousiasme l'idée de ne pouvoir disposer de main-

d'œuvre féminine qu'avec une année de retard sur la situation actuelle. La question fait cependant son chemin et elle va être étudiée officiellement, ce qui permet de penser que, dans un délai relativement bref, la scolarité des garçons et des filles sera la même partout.

Ne quittons pas le Grand Conseil sans relever que celui-ci a adopté, le 6 mai dernier, une loi sur les bourses d'études. Cette loi remplace un arrêté que le Conseil d'Etat avait pris, en 1962, à titre provisoire, sur le

même sujet.

Il n'y a pas dans ce texte de dispositions qui différeraient de manière sensible de toutes celles que les cantons ont édictées sur le même sujet. On signalera cependant que le boursier est, d'après l'art. 10 de la loi, libre du choix et du lieu de ses études. Il serait souhaitable que cette liberté du lieu des études soit généralisée dans notre pays, de manière que l'octroi de bourses ne se heurte pas, de canton à canton, à des chicanes administratives.

Le programme des écoles secondaires de jeunes filles, dont on a parlé dans de précédentes chroniques, est maintenant en vigueur, et, petit à petit, il est introduit dans toutes les écoles secondaires de jeunes filles. Son application ne va pas sans créer un certain nombre de difficultés, car certaines écoles étaient axées sur un programme de deux ans débouchant sur une spécialisation commerciale, ou sur l'école normale.

Ainsi qu'on l'a dit, l'enseignement ménager est incorporé à la 3^e année d'études secondaires, de sorte que toutes les jeunes filles du canton recevront désormais un enseignement ménager, ou dans le cycle primaire, ou

dans le cycle secondaire.

L'application de ces mesures a modifié de manière assez rapide la situation actuelle des écoles ménagères. Le canton en compte environ 70 (le chiffre varie selon les besoins) qui reçoivent les jeunes filles ayant terminé leur 8e année de scolarité obligatoire. Des cercles scolaires ménagers groupent les communes intéressées à ces différentes écoles. Or, l'augmentation rapide du nombre des jeunes filles fréquentant l'école secondaire, et surtout l'introduction de l'enseignement ménager à ce degré scolaire, a pour effet de vider les écoles ménagères ordinaires. Cette année déjà, plusieurs écoles ont dû suspendre leur activité, et il a fallu organiser le transport, vers d'autres centres, des quelques jeunes filles qui ne trouvaient pas de cours pour elles, à leur domicile. Le mouvement s'accentuant, on va au-devant de modifications assez sensibles dans l'organisation de l'enseignement ménager post-scolaire.

Comme première mesure, il faudra sans aucun doute regrouper les communes, en constituant des cercles ménagers plus grands que jusqu'ici, et en supprimant les cours manquant de clientèle. En revanche, il faudra organiser, dans les écoles secondaires, plus de cours ménagers qu'on n'aurait pu le supposer. Comme il est toujours douloureux pour les communes d'assister à la suppression d'une école, les mesures à prendre n'iront pas sans difficultés extra-scolaires. En revanche, cette situation nouvelle peut être envisagée avec optimisme, puisqu'elle signifie un mouvement

généralisé vers l'enseignement secondaire.

Le nouveau programme des écoles secondaires, dites du degré inférieur, ou plus exactement le succès que celles-ci rencontrent, a donné plus d'acuité au problème permanent de toutes les administrations chargées de l'instruction publique, celui du passage des élèves au niveau

supérieur.

Le Collège Saint-Michel ayant, de son côté, été amené à supprimer, pour gagner des locaux indispensables, les deux premières années de sa section commerciale, ce problème du passage comportait un élément nouveau qui était un motif de plus pour justifier des discussions approfondies entre les écoles secondaires du degré inférieur et celles du degré supérieur, soit le collège, le lycée cantonal de jeunes filles, l'école supérieure de commerce des jeunes filles et, dans une mesure moins grande, les écoles normales.

Les questions qui se posaient peuvent être ramenées aux grandes lignes suivantes: le passage des jeunes gens fréquentant les sections littéraires des écoles secondaires aux classes analogues du collège est assuré sans difficulté, les sections fonctionnant comme des succursales de district du collège, avec les mêmes programmes et le même horaire. Après trois, voire quatre ans, les élèves des écoles secondaires sont, sans examen, admis en quatrième, voire cinquième du collège. Le passage des jeunes filles au lycée cantonal s'avère, en revanche, plus malaisé, puisque le lycée, ne comprenant que sept ans d'études contre huit au collège, est obligé de concentrer son programme. Il a néanmoins accepté de prendre toutes les jeunes filles sortant des classes littéraires des écoles secondaires. Toutefois un examen d'entrée, sans effets éliminatoires, permettra d'étudier mieux le bien-fondé de cette mesure libérale.

Les sections commerciales ont pour but principal de préparer à l'apprentissage commercial, et la troisième année secondaire constitue un cycle terminal qui doit être complet. C'est dire donc qu'elle débouche difficilement sur le collège et les années de préparation au baccalauréat commercial. Dans ce domaine encore, une solution empirique a été adoptée: le collège prendra, de préférence, les élèves au sortir de la deuxième secondaire pour pouvoir les orienter, dès la première supérieure, vers le bachot ou le diplôme. Il acceptera néanmoins, en deuxième, les élèves ayant fait trois ans dans une école secondaire, et cela sans examen, mais aux mêmes conditions de promotion que les élèves du collège. Les écoles secondaires administreront la preuve que cette solution est judicieuse si elles fournissent au collège des élèves capables d'en suivre les cours. Les jeunes filles des sections commerciales, à cause de l'enseignement ménager qui prend une place importante au cours de la troisième année, n'entreront en principe qu'en première classe de l'école supérieure.

Il fut un temps où le nombre des bachelières fribourgeoises était extrêmement restreint. Aujourd'hui, on assiste à une invasion réjouissante du lycée cantonal de jeunes filles par des lycéennes venues de toutes les parties du canton. Cela ne va pas sans poser bien des problèmes au lycée qui, comme on le sait, n'est pas à la charge de l'Etat, bien qu'il

soit un établissement officiel.

Le premier de ces problèmes est celui d'une construction nouvelle. Il est précédé par les mesures d'urgence à prendre pour recevoir immédiatement de nouvelles élèves; c'est la raison pour laquelle, cet automne, deux classes s'ouvriront dans un pavillon provisoire en bois. L'Etat a

accepté de supporter cette dépense.

Il a accepté, d'autre part, de prendre à sa charge les écolages des Fribourgeoises, pour que celles-ci n'aient pas à payer plus que les collégiens de St-Michel. Comme, d'autre part, les maîtresses laïques du lycée sont à la charge de l'Etat, on s'achemine petit à petit vers la fin d'une époque très appréciée par le directeur des finances cantonales: celle où une partie de l'enseignement secondaire était confiée à des congrégations qui acceptaient, à la fois, le contrôle de l'Etat et les charges financières de l'enseignement.

On a parlé, dans la chronique de l'an passé, des études faites sur les problèmes de fond de l'Université, en vue d'une réorganisation destinée à faire face à l'afflux des étudiants, à sauvegarder la qualité de l'enseignement et à mettre de l'ordre dans ses structures. La commission chargée de la synthèse de ces problèmes vient d'adresser son rapport au Conseil d'Etat. Ce rapport accepte la plupart des propositions faites auparavant par les différentes commissions d'experts commis par le directeur de l'instuction publique pour étudier les programmes, le système des examens, les moyens d'aider la spécialisation, la recherche et la relève à tous les niveaux scientifiques.

Il est difficile de résumer ici le contenu de ce document très détaillé.

Voici quelques-unes des propositions les plus significatives:

Au sujet de l'admission à l'Université, la commission pense qu'il n'y a pas lieu d'introduire actuellement un numerus clausus. En revanche, il convient que l'immatriculation soit liée à des conditions sévères et que les exceptions soient réduites au minimum, de manière à maintenir le niveau des études, malgré l'affluence des étudiants. Pour le même motif, la commission demande une séparation très nette entre les diplômes para-universitaires de certains instituts et les diplômes classiques de l'Université, les étudiants titulaires des premiers n'étant pas admis, sans de sévères conditions, à préparer les seconds.

Au sujet de la refonte des programmes, la commission reprend les propositions faites par les experts: sans aller jusqu'à l'introduction d'années propédeutiques, elle pense qu'il faut distinguer entre la formation fondamentale, que l'on pourrait appeler de culture générale, et la formation

pour étudiants avancés.

La commission retient également comme souhaitable que les cours ex cathedra se limitent à l'exposé de l'essentiel, de manière que l'on puisse en réduire le nombre au profit de l'intensification des heures d'exercices, des répétitions et des colloques. Toutes les Facultés n'organisant pas actuellement d'examens intermédiaires réguliers, la commission propose d'en généraliser la pratique et de fixer des délais aux étudiants pour les passer. Les candidats qui, sans raisons majeures, ne se présentent pas dans les délais fixés, devraient être exclus de l'Université.

Pour assurer la relève à l'Université, la commission propose la création de cadres subalternes facilitant aux titulaires de chaire la poursuite de leurs travaux de recherche. Ces cadres devraient être admis à participer à l'enseignement, tout en poursuivant leurs études personnelles.

Afin de constituer une sorte de filière dans les fonctions scientifiques, la commission suggère une nouvelle hiérarchie des fonctions et des titres universitaires. Elle définit notamment le titre de professeur-assistant et les fonctions des collaborateurs à plein temps, chargés de diriger les

travaux pratiques des étudiants.

La commission émet également un jugement sur les projets de développement établis par les Facultés. Elle rejette notamment l'idée de constituer maintenant des « Schwerpünkte », c'est-à-dire de pousser certaines disciplines plus que d'autres. Elle estime, en effet, que toutes les branches classiques de l'Université méritent une attention égale; avant de développer certains secteurs particuliers, il faut s'attacher à réaliser l'équilibre, à un niveau normal, de l'ensemble des chaires et des instituts.

Tout en insistant sur la consolidation de ce qui existe, comme étant la tâche primordiale des autorités universitaires, la commission pense cependant qu'il serait souhaitable d'introduire, à la Faculté de droit, l'enseignement des sciences politiques et de la sociologie, à la Faculté

des sciences, le 3e propédeutique de médecine.

Enfin, la commission propose un certain nombre de mesures pour permettre un examen équitable et hiérarchisé de toute demande venant d'un professeur, en instituant une voie de service passant obligatoirement par la Faculté, le Sénat et la direction de l'instruction

publique.

Parmi les nominations, on relèvera celle du RP. Heinrich Lüthi, OP., professeur de droit canon, comme recteur désigné; au titre de professeurs extraordinaires: MM. Harald Holmann, Heinrich Kleisli et Joseph Schmid, comme professeurs de mathématiques; le RP. Ludwig Räber, OSB., recteur du Collège d'Einsiedeln, comme professeur de pédagogie; comme professeurs titulaires, MM. Bernard Schmitt, (économie politique) et Pietro Balestra (économétrie). Le Conseil d'Etat a, en outre, nommé

un certain nombre de chargés de cours et de chefs de travaux.

Parmi les nouveautés universitaires, on citera l'Institut d'études médiévales, établissement d'enseignement et de recherche, qui réunit toutes les disciplines du Moyen Age; sur un plan plus prosaïque, mais souhaité bruyamment par les étudiants, le restaurant universitaire qui a ouvert ses portes au début de l'année. On relèvera aussi un décret du Grand Conseil ouvrant un crédit de 5 millions pour des travaux extraordinaires à l'Université. Enfin, une Fondation ad hoc s'occupe de la construction de quatre instituts à la Faculté des sciences, travaux devisés à 20 millions. Ils seront terminés en 1968. A ce moment, si le budget de construction est assuré, il faudra bâtir pour les sciences morales, soit en agrandissant le bâtiment des cours à Miséricorde, soit en construisant des salles de séminaires en annexe de la Bibliothèque cantonale.

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Elèves. — Au 31 décembre 1965, l'effectif des classes enfantines et primaires du canton était de 23 869 élèves (938 classes), soit 1551 élèves de plus qu'en 1964-65. Cette forte augmentation du nombre des écoliers a conduit le Département à ouvrir 56 classes nouvelles.

Personnel. — L'accroissement constant des effectifs scolaires pose le

problème important de la pénurie du personnel enseignant.

Afin de l'étudier dans le détail, la direction de l'enseignement primaire a constitué une commission de travail. Cette dernière vient de déposer son rapport, qui sera examiné en 1966-67 par les autorités scolaires et les associations professionnelles.

Etudes pédagogiques. — Un nouveau règlement a été adopté en juin 1966 par le Conseil d'Etat. Ce document contient les nouvelles dispositions arrêtées à la suite de la suppression du concours d'admission aux études pédagogiques (1^{re} année) et présente quelques modifications de détail dans les conditions de promotion en 2^e année.

Enseignement. — Dans sa séance du 9 octobre 1965, le Grand Conseil a adopté une motion invitant le Conseil d'Etat à étudier la revision du

plan d'études de l'enseignement primaire.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat met l'accent notamment sur la nécessité d'examiner régulièrement les programmes d'enseignement (une commission permanente sera constituée) et de posséder un corps enseignant de valeur (formation et perfectionnement des titulaires et des cadres).

En septembre 1966 paraîtra une nouvelle édition du plan d'études, qui se présentera sous la forme d'un classeur à anneaux contenant des feuillets amovibles. Ce système permettra ultérieurement une mise à jour continue des programmes. Cette nouvelle édition du plan d'études n'est en fait qu'une actualisation de celui de 1957, indépendante des travaux auxquels se livrera la commission permanente citée ci-dessus. Désireux de trouver une solution aux problèmes que pose l'enseignement des mathématiques et du français, de la grammaire principalement, dans le cadre de la scolarité obligatoire, le Département a constitué deux commissions comprenant des délégués primaires et secondaires. Ces commissions travailleront en liaison avec les autres cantons romands.

Perfectionnement. — En mars 1966 a eu lieu un cours de perfectionnement obligatoire, centré sur l'enseignement de la lecture et destiné à l'ensemble des titulaires des classes du canton. Ce cours d'une journée a permis, grâce à une série de démonstrations de leçons dans les classes, de faire le point dans un secteur particulièrement délicat.

Moyens d'enseignement. — Quatre nouveaux manuels ont été distribués dans les classes en septembre 1965: Les «Cahiers d'exercices orthographiques», à raison d'un fascicule pour chacun des degrés 4, 5 et 6, et « Première Moisson 1^{er} livre », cours de langue française destiné aux élèves de 2^e année. Une expérience limitée d'utilisation de porte-

plume à réservoir a été tentée dans un certain nombre de classes. Elle s'est montrée très concluante et conduira le Département à fournir gratuitement, dès septembre 1966, et pour la durée de leur scolarité primaire, un stylographe à tous les élèves du degré 3. La réparation et le remplacement éventuels des plumes seront par contre laissés à la charge des parents. Grâce à l'obligeance de la section genevoise du TCS, une piste mobile de circulation a été mise à la disposition de l'enseignement primaire, afin de mieux concrétiser les leçons d'éducation routière données par les maîtres. Cette piste sera réservée aux classes des degrés 5 et 6 et passera successivement dans toutes les régions du canton.

Classes de neige — Classes à la montagne. — En 1965, 67 classes des degrés 4, 5, 6 et 7 ont utilisé la possibilité qui leur était offerte de passer une semaine en montagne, dans l'une ou l'autre des maisons d'altitude ouvertes par le Département.

Armand Christe Directeur de l'enseignement primaire

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Problèmes généraux

M. Louis Meier, directeur général de l'Enseignement secondaire, a été frappé au début de l'année d'une douloureuse maladie qui le tient encore malheureusement éloigné du Département. M. R. Jotterand, secrétaire général, assure l'intérim, assisté de M. Philippe Dubois, attaché à la Direction.

L'état de santé de M. Jean-Paul Extermann l'a amené à demander à être déchargé de la direction de l'école supérieure de jeunes filles, division supérieure. Le Département lui a confié une mission spéciale dans le cadre des études pédagogiques secondaires, alors qu'il nommait M^{me} Inès Boissonnas, directrice de l'école supérieure de jeunes filles, division inférieure, à la tête de la division supérieure. M^{11e} Martine Lesemann a remplacé M^{me} Boissonnas dans les fonctions de directrice de la division inférieure.

Le Département a décidé à la fois de renforcer la direction générale du cycle d'orientation et de mettre à la tête des sept collèges de quartier une équipe composée d'un directeur ou d'une directrice, et de deux doyens. M. Robert Hari a été nommé directeur général du Cycle d'orientation,

M. Louis Magnin, directeur adjoint.

Le nouveau règlement concernant l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire a pris effet dès l'année 1965-1966 pour 12 candidats. En 1966-1967, pas moins de 52 candidats suivront les cours, les stages, et se verront confier des suppléances dirigées; l'organisation de leurs études a été souvent délicate; elle sera facilitée par la mise à disposition dès l'automne 1966 de locaux accueillants nécessaires à la réunion des stagiaires et des maîtres de méthodologie.

Le Département attache une grande importance à l'emploi judicieux des moyens modernes d'enseignement. Depuis plusieurs années, les écoles sont équipées systématiquement en appareils variés. Cette première phase touche à sa fin. En seconde étape, l'accent est porté sur la création de bandes enregistrées, de séries de clichés pour la réalisation desquels le nouveau Centre de moyens audio-visuels du Département, en cours d'installation au parc de Budé, offrira dès l'automne ses installations

perfectionnées.

Certaines décisions relatives aux programmes ont intéressé plusieurs écoles. C'est ainsi que la mathématique dite « moderne » sera enseignée dans l'ensemble des écoles secondaires de division inférieure, en s'appuyant sur le manuel expérimental mis au point par le Cycle d'orientation.

Les écoles secondaires

Le cycle d'orientation, grâce à la construction de deux nouveaux collèges, s'est étendu à de nouveaux quartiers; en septembre 1965 il comptait 3 120 élèves groupés en 147 classes. Malgré l'édification en cours de trois collèges dans les communes suburbaines en pleine expansion démographique, l'accueil des prochaines volées ne laisse pas de causer quelque souci aux responsables.

Parmi les mesures prises par le cycle d'orientation pour adapter mieux encore son enseignement aux types d'élèves extrêmement variés qu'il reçoit, on citera la création dès septembre 1966 de classes-ateliers qui dispenseront aux élèves les moins scolaires des classes pratiques un ensei-

gnement à la mesure de leurs goûts et de leurs aptitudes.

Les élèves de l'Ecole supérieure de jeunes filles disposent depuis cette

année d'un réfectoire installé à l'école de la rue Necker.

La construction projetée d'un Collège de la rive droite, qui réunira dès 1969 une trentaine de classes mixtes des quatre degrés supérieurs, rend plus importante encore l'harmonisation des programmes et des méthodes entre les deux grandes écoles gymnasiales: Ecole supérieure de jeunes filles et Collège de Genève. Dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes, des mathématiques, dans celui des méthodes de contrôle des connaissances, des mesures ont été proposées de concert par les deux directions, et approuvées. (Programmes communs pour les mathématiques, l'allemand, etc...)

L'Ecole professionnelle et ménagère poursuit avec succès l'expérience de ses classes de division supérieure à orientation biologique, fréquentées par un nombre toujours croissant de jeunes filles désireuses d'acquérir les solides connaissances nécessaires à l'apprentissage des professions

paramédicales modernes.

L'Ecole des arts et métiers a ouvert ses portes à la foule nombreuse des parents de ses élèves, ainsi qu'à ses anciens, lors de la journée de l'école, le 5 mars.

Le Collège du soir a accueilli de nouvelles volées d'adultes plus importantes encore que les précédentes. Sa fonction d'école de réorientation

s'affirme donc toujours mieux.

La « journée de l'Europe » (6 mai) a été célébrée de digne façon: présentation de films, distribution aux élèves d'une plaquette et d'une série de documents photographiques, au corps enseignant d'une brochure méthodologique, manifestations diverses dans le cadre des écoles.

Des milliers d'élèves, enfin, ont bénéficié d'une véritable initiation à l'art lyrique, grâce à l'heureuse initiative du service des spectacles de la Ville de Genève et de la direction du Grand Théâtre. Trois spectacles de choix leur ont été proposés: Don Juan, Jeanne d'Arc au bûcher, des ballets. Le directeur du théâtre en personne, à deux reprises, a soulevé pour ses jeunes auditeurs le rideau du théâtre, afin de leur en révéler certains secrets. L'Orchestre de la Suisse romande, lui aussi, a réservé à la jeunesse des écoles un de ses concerts les plus marquants.

PHILIPPE DUBOIS

Attaché à la Direction de l'enseignement secondaire

SERVICE DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

Nous ne mentionnerons que les recherches les plus importantes entreprises en 1966 par le service.

- Ecriture: L'étude comparative de trois marques de plumes réservoir et de la plume d'acier ordinaire a abouti à cette conclusion: une plume réservoir l'emporte sur les trois autres; on peut en recommander l'introduction dans les écoles dès la 3^e année.
- Exercices d'entraînement en conjugaison et en orthographe: Contrôles trimestriels et après une année. L'efficacité de la plupart de ces exercices est démontrée.
- Orthographe d'usage: Tous les mots de 5e année ont été classés par ordre de difficulté et les points critiques signalés.
- Arithmétique: * Contrôle d'un enseignement nouveau de l'arithmétique pendant trois années consécutives dans une classe primaire.
 - * Etude portant sur des cahiers d'entraînement à la table de multiplication.
 - * Epreuves diagnostiques pour déterminer le savoir des apprentis qui entrent dans les écoles professionnelles de Suisse romande.
- Instruction programmée: Travaux de séminaires pour programmeurs.
- Dictionnaire: Tests mesurant l'efficacité de son emploi par les enfants.
- Epreuves générales des inspecteurs: Résultats généraux par classe et par circonscription; analyse des réponses des élèves; exercices correctifs.
- Notes scolaires: Expérimentation d'un procédé impliquant l'usage d'abaques ajustés trois fois au cours de l'année.
- Relations: Le SRP a noué des relations, en Suisse, avec le Centre de recherches psycho-pédagogiques de Lausanne et le Centre de didactique expérimentale et de psychologie appliquée de l'Ecole polytechnique fédérale; en France, avec le Laboratoire de pédagogie expérimentale de l'université de Lyon et la filiale de l'Ain de la Société Alfred Binet.

SAMUEL ROLLER

Directeur du service de la recherche pédagogique

SERVICE DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE

- 1. Au cours de l'année scolaire 1965/66, le service de la recherche sociologique a émis les documents de statistique scolaire suivants:
- a) « Recensement des élèves de l'enseignement public et privé du canton de Genève, 31 décembre 1965 »/M. Flegenheimer, G. Moeckli:
- répartition des élèves selon le sexe, l'âge, l'école et le degré.
- étude de la situation scolaire des élèves.
- nationalité et milieu socio-professionnel d'origine des élèves.
- b) « Effectifs d'élèves de l'enseignement public et privé du canton de Genève. Prévisions jusqu'en 1972 » /G. Moeckli.

Entre 1952 et 1964, le nombre annuel de naissances dans le canton de Genève a passé de 2200 à 4800. Cette véritable « révolution démographique » dans le canton traditionnellement le plus malthusien s'est répercutée sur les effectifs de l'enseignement enfantin et primaire dès 1960:

- les degrés primaires (1 à 6) comptaient 15 440 élèves en 1960, 18 700 en 1965 et compteront vraisemblablement 25 800 élèves en 1970.
- les effectifs des degrés 7 à 9 (enseignement primaire ou secondaire inférieur) sont restés stationnaires jusqu'en 1965 (autour de 6000 élèves). En 1970, les effectifs de ces degrés seront de l'ordre de 8500; ils continueront à croître par la suite.
- enfin, les écoles de scolarité post-obligatoire verront leurs effectifs croître rapidement dès 1968/69.

A la manière d'une vague, l'augmentation du nombre de naissances va ainsi se répercuter sur tout le système scolaire. En admettant même que l'immigration se stabilise au niveau particulièrement faible observé en 1965, et que les taux de scolarisation restent ce qu'ils sont, une stabilisation des naissances au niveau de 1965 ne se ressentirait dans l'enseignement primaire qu'à partir de 1975 et dans les écoles post-obligatoires en 1983/85.

2. Dans le cadre d'une étude des perspectives de dépenses de l'Etat, le service de la recherche sociologique a procédé à une analyse des dépenses du Département de l'instruction publique. Le tableau cidessous fournit une indication quant aux sommes dépensées par élève en 1965 et celles qui le seront vraisemblablement en 1970 (sans frais d'immeubles et de mobilier):

| | | 1965 | | 1970 |
|-------------------------|----------|--------|----------|--------|
| Enseignement primaire | Fr. | 1180.— | Fr. | 1370.— |
| Enseignement secondaire | » | 2060.— |)) | 2500.— |
| Université |)) | 5020.— | » | 7050.— |

Les dépenses totales augmenteront donc rapidement d'ici 1970 (environ 11 % par an) sous l'effet de l'augmentation du « coût par élève » et de celle des effectifs d'élèves.

3. Enquête sur le placement d'enfants d'âge préscolaire

L'enquête effectuée en décembre 1964 auprès de l'ensemble des crèches du canton a été publiée. Les résultats les plus marquants de cette recherche concernent l'âge, la situation familiale et l'origine socio-professionnelle des enfants placés en crèche, dont:

53 % sont âgés de 4 ans et plus,

83 % ont des parents régulièrement mariés qui vivent ensemble, 53 % ont des parents ouvriers italiens ou espagnols, 92 % ont une famille « normale » où la mère travaille

WALO HUTMACHER

Directeur du Service de la recherche sociologique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le rédacteur de cette chronique, après s'être penché sur l'année académique 1965-66 pour tâcher d'en dégager les faits saillants susceptibles d'intéresser les lecteurs, ressent un certain embarras. Non qu'il ne se soit rien passé durant cette année à l'Université de Genève, mais bien plutôt parce que toutes les études qui ont été entreprises et les initiatives auxquelles elles ont donné lieu ont été davantage orientées vers la préparation des décisions que l'on attend, et qui doivent définitivement engager

l'avenir, que vers des réalisations immédiates.

L'année 1965-66 restera marquée par l'enquête systématique dite de prospective qui a été conduite à tous les niveaux de l'Université afin, d'une part, de déterminer exactement la situation actuelle tant du point de vue de la recherche que de celui de l'enseignement et, d'autre part, de connaître le mieux possible quels vont être les besoins au cours des dix prochaines années, compte tenu de l'accroissement et des connaissances et du nombre des étudiants. La plupart des facultés ont aujourd'hui déposé leur rapport. Il va falloir en faire la synthèse et en dégager les lignes directrices. Les ressources en hommes et en argent ne permettant pas de satisfaire tous les besoins exprimés, un choix devra être fait, des priorités devront être définies. Il sera dès lors possible de préciser une politique universitaire à plus long terme et d'élaborer un plan systématique d'investissement tant en ce qui concerne les constructions nouvelles que les dépenses d'exploitation.

La documentation recueillie par cette enquête de prospective a d'ailleurs déjà facilité la tâche des autorités universitaires lorsqu'elles ont eu à répondre aux demandes du Conseil d'Etat qui souhaitait connaître les futurs besoins de l'Université pour les incorporer dans son programme

quadriennal qui sera soumis au Grand Conseil en automne 1966.

Ces quelques considérations nous amènent tout naturellement à souligner que le développement d'une université cantonale ne peut plus se réaliser en dehors d'un contexte plus général, celui de l'existence dans notre pays de huit universités. Le projet d'arrêté fédéral instituant un régime provisoire des subventions pour les dépenses des cantons en faveur des universités prévoit que dans l'intérêt de la coordination à promouvoir et d'une collaboration des universités entre elles, les cantons qui ont une université et la Confédération créeront un organe de coordination. Par le truchement de cet organe, les cantons et la Confédération devront se communiquer les projets d'extension de leurs universités et hautes écoles et chercheront des solutions dans le sens d'une coordination régionale et

nationale toujours plus étroite.

Avant même l'adoption de cet arrêté, de très nombreuses initiatives ont été prises dans ce sens au cours de l'année 1965-66. On hésite à écrire de trop nombreuses initiatives, tant la tâche est immense dans ce domaine. Mais il m'apparaît cependant qu'il serait urgent de préciser les tâches respectives des divers organes qui existent actuellement afin d'éviter qu'une trop grande dispersion des initiatives et des efforts ne produise un effet contraire à celui qui est recherché. Si la conférence des recteurs suisses semble être de plus en plus en mesure de remplir sa mission, il faut se réjouir de la multiplication des contacts systématiques entre les recteurs, vice-recteurs, doyens et secrétaires généraux des universités de Suisse romande. L'année 1965-66 a essentiellement permis de découvrir que les préoccupations de nos universités romandes se rejoignaient en de très nombreux points fondamentaux et de créer un climat de franche et amicale collaboration. Certaines réalisations ont déjà été obtenues en matière de coordination. Dès cette année, il faudra aller courageusement de l'avant.

Les initiatives qui ont été prises cette année tant pour créer une véritable statistique universitaire que pour harmoniser les conditions d'immatriculation sont à inscrire au bilan positif de cette commune volonté de coordonner tout ce qui peut l'être sans porter atteinte à la légitime et nécessaire autonomie des universités. Dès l'automne 1966, l'immatriculation des étudiants étrangers sera régie par des règles identiques dans toutes nos universités. Ces dernières pourront faire subir un examen d'admission—qui se déroulera à Fribourg—aux étudiants provenant de pays délivrant des certificats de fin d'études secondaires dont l'équivalence avec la maturité suisse n'est pas reconnue. Il faut vivement espérer que ces premières mesures seront complétées, dès l'an prochain, par l'introduction d'une année propédeutique qui sera obligatoire pour les étudiants n'ayant pas

réussi l'examen d'admission.

Etudier le développement de l'université, c'est aussi se poser sans cesse la question de la finalité de la recherche et de l'enseignement. Il n'est naturellement pas possible d'aborder ici ce problème complexe et délicat, mais il semble opportun de souligner que l'année 1965-66 a vu se poursuivre et, dans certains secteurs, se développer le dialogue entre enseignants et enseignés. Le problème de la réforme de l'enseignement universitaire reste à l'ordre du jour, et de l'excellent travail a été accompli au niveau de quelques facultés. Après avoir acquis un très large droit de cogestion des œuvres universitaires, les étudiants sont de plus en plus fréquemment consultés sur les programmes d'enseignement. Il serait injuste de ne pas remarquer que leurs opinions ne sont pas toujours sans valeur. Parallèlement le problème de la « désorientation » d'un grand nombre de nouveaux étudiants continue à se poser. Les séances d'information ont été multipliées et l'Université a fourni un grand effort pour mieux orienter les élèves et leurs parents sur les carrières universitaires. Des conseillers aux études ont été nommés dans chaque faculté. Mais ces mesures sont insuffisantes et le problème de l'encadrement des nouveaux étudiants n'a pas encore trouvé sa vraie solution.

Au dialogue entre enseignants et enseignés doit être associé un troisième partenaire: les utilisateurs des diplômes universitaires, en un mot les représentants de la société que l'université prétend servir. A l'occasion des Journées universitaires qui se sont déroulées en juin 1966, l'Association des anciens étudiants de l'Université de Genève a pris l'heureuse initiative d'organiser un forum public qui a mis en présence des représentants de l'Université, du milieu estudiantin et de diverses associations patronales et syndicales. De nombreuses questions ont été soulevées; il n'était matériellement pas possible d'apporter immédiatement toutes les réponses attendues. Mais si le dialogue n'a pu être qu'amorcé à cette occasion, il faut espérer qu'il se transformera au cours de ces prochains mois en une conversation ininterrompue.

C'est dans ce même esprit que la Télévision suisse romande a réalisé cette année, en très étroite collaboration avec l'Université, un film de près de 60 minutes qui s'efforce de faire mieux comprendre au public non universitaire la mission de l'Université et ses besoins. Ce film sera complété au cours de cette année par la présentation de quelques problèmes spécifiques

des universités de la Suisse romande.

Bernard Ducret Secrétaire général de l'Université

JURA BERNOIS

TRAVAUX LÉGISLATIFS

Notre époque est caractérisée par une évolution extrêmement rapide des problèmes scolaires, évolution qui exige une adaptation quasi permanente de l'appareil législatif. Ainsi, ce ne sont pas moins de 24 textes législatifs qui furent élaborés et promulgués au cours de l'année: une loi, 9 décrets, 7 ordonnances et 7 règlements, qui représentent dans la plupart des cas une adaptation des dispositions légales à la situation actuelle.

L'acte législatif le plus important fut sans doute la loi sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes. Acceptée le 4 avril par le peuple bernois à une majorité de 3 contre 2, cette loi améliore dans une large mesure la situation matérielle du corps enseignant. Elle donne, entre autres, compétence au Grand Conseil de mettre le corps enseignant au bénéfice des modifications du salaire réel qui seront consenties au personnel de l'Etat. Jusqu'ici, un ajustement de traitement nécessitait une modification de la loi et était soumis au référendum obligatoire.

Nous citerons aussi le nouveau Règlement des écoles moyennes, com-

plément indispensable de la loi de 1957.

Quatre règlements fixent l'organisation de l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères de Porrentruy. Cette école a reçu ainsi sa structure définitive, en même temps qu'elle prenait possession de son bâtiment d'école.

PROBLÈMES DE L'UNIVERSITÉ

Comme dans tous les autres cantons universitaires, c'est l'Université qui pose aujourd'hui les problèmes les plus graves aux autorités. Dans une étude remarquable, faite à l'intention du Gouvernement et du Grand Conseil bernois, Monsieur M. Keller, premier secrétaire de la Direction de l'Instruction publique, présente « Les problèmes de l'Université de Berne ». Ce rapport, très fouillé, offre une vue d'ensemble de l'évolution de notre Université au cours des prochaines années. Il essaie d'établir des pronostics, bien que des problèmes essentiels n'aient pas encore trouvé de solution définitive. Nous pensons en particulier à la participation financière de la Confédération et à la répartition des tâches entre les différentes universités suisses.

Nous retiendrons de l'étude de M. Keller les quelques faits suivants: Jusqu'en 1962, le nombre des étudiants était de 2500 environ. Aujour-d'hui, les différentes Facultés totalisent plus de 4000 étudiants et on admet que l'effectif sera de 5000 à 6000 avant 1975. Jusqu'ici le tiers des étudiants nouvellement immatriculés possédaient un certificat de maturité du canton de Berne. L'enquête effectuée dans les gymnases du canton révèle que, dès l'hiver 1966, on devra recevoir 1000 étudiants du premier semestre, dont 225 à 230 étudiants en médecine.

Les prévisions sont les suivantes pour les différentes Facultés:

| Faculté | Etat en 1960/63 | Etat en 1975 |
|---|--|--------------|
| Théologie évangélique | . 74 | 100 |
| Théologie catholique chrétienne | | 10 |
| Droit et sciences économiques et sociales | . 786 | 1800 |
| Médecine | | 1200 |
| Médecine vétérinaire | . 54 | 80 |
| Lettres | (HOTOMORE CO. 1) IN A HOUSE HELE AND A MORE THAN 1 HOUSE HELE AND A HOUSE HELE AND A HOUSE HELE AND A HOUSE HE | 900 |
| Sciences | | 950 |
| Totaux | . 2639 | 5040 |

Ce nombre croissant d'étudiants créerait beaucoup moins de soucis, si la relève des professeurs était assurée. Nous manquons d'assistants, de lecteurs et de professeurs extraordinaires. Il faudra créer ces prochaines années 20 à 30 postes de professeurs ordinaires et 150 et 170 postes de professeurs à titre accessoire, de premiers assistants et de lecteurs. L'appareil administratif et technique devra évidemment être adapté à la nouvelle situation.

L'agrandissement des universités pose une série de problèmes fondamentaux sur le plan de l'organisation des études. Les Facultés devront examiner avec soin dans quelle mesure une modification de l'enseignement s'impose. Il sera certainement nécessaire de donner plus d'importance au travail intensif par petits groupes (séminaires, colloques, etc.). Les bibliothèques et les Instituts prendront également plus d'importance pour permettre aux étudiants de se consacrer mieux aux travaux scientifiques. En médecine tout particulièrement, la structure actuelle ne pourra d'aucune façon être maintenue. De nouvelles structures sont appliquées déjà maintenant en Angleterre, en Suède et aux U.S.A., et le Conseil exécutif du canton de Berne a pris d'ores et déjà la décision de principe d'introduire le « système-bloc » des pays anglo-saxons.

L'augmentation du nombre des étudiants en médecine provoquera une augmentation du personnel de l'ordre de 45 %, à laquelle s'ajoute une augmentation supplémentaire de 31 %, due à l'introduction du «système bloc».

Les bâtiments dont l'Université dispose actuellement ne permettront d'abriter qu'une partie seulement des étudiants. La Faculté de médecine disposera de la place nécessaire lorsque les 2e et 3e étapes de transformation de l'Hôpital de l'Île seront réalisées. Le problème sera aussi résolu pour les auditoires et Instituts des sciences dans le cadre du plan général d'aménagement du quartier Sahlistrasse-Freiestrasse, où sont déjà logés maintenant divers instituts universitaires.

L'administration et les autres Facultés, notamment les Instituts des sciences morales, avec leurs bibliothèques et séminaires, ne peuvent plus demeurer à l'emplacement actuel, ni dans le quartier Grands-Remparts-

Länggasse, où n'existe aucune possibilité de construction.

Pour l'ensemble de l'Université on doit envisager une augmentation du volume des locaux de l'ordre de 200 000 m³, auxquels viennent s'ajouter plus de 100 000 m³ de réparations et rénovations. Ni l'Etat, ni la commune de Berne ne disposent de réserves de terrains situés suffisamment près des installations universitaires actuelles et aussi suffisamment près du centre de la ville. Aussi le Conseil exécutif a-t-il demandé à la Commune bourgeoise de lui céder tout le terrain que celle-ci possède au Viererfeld, en vue de la création d'un nouveau centre universitaire. Les tractations sont en cours, mais tout laisse prévoir un résultat positif. Dès que possible, un grand projet sera mis au concours, sur la base d'un programme de construction définitif.

Les dépenses annuelles de l'Université approchent de 30 millions de francs. Les frais de construction et d'entretien des bâtiments, qui figurent au budget des Travaux publics, ne sont pas compris dans cette somme. En 1970, les frais d'exploitation s'élèveront à 40 ou 50 millions de francs et les frais de construction à 60 ou 70 millions. Le Rapport Labhardt estime à 140 millions de francs les dépenses en faveur de l'Université de Berne, dont la moitié serait couverte par la Confédération.

Les bourses d'études suivent la même évolution, d'une part, en raison de l'augmentation du nombre des étudiants et, d'autre part, à la suite des nouvelles dispositions légales régissant les bourses: les montants accordés en 1957 s'élevaient à Fr. 46 000.—; ils se sont élevés en 1965 à Fr. 560 000.— pour les bourses universitaires seulement. En 1965, la Direction de l'Instruction publique a consacré aux bourses une somme totale de Fr. 3 166 000.

Le canton de Berne, pas plus que les autres cantons universitaires, ne pourra, à la longue, supporter de telles charges à lui seul.

DANS LES GYMNASES

Les deux gymnases de langue française, soit l'Ecole cantonale de Porrentruy et le Gymnase de langue française de la Ville de Bienne, totalisent 470 élèves dans les classes gymnasiales (10^e à 13^e années scolaires). Ils ont délivré 77 certificats de maturité, sur un total de 518 pour l'ensemble

du canton. Cette proportion, 14,8 % du total cantonal, correspond bien au rapport des langues dans le canton (14,4 % des habitants parlent français).

| Ecole | Type: | A | В | С | Comm. | Total |
|-----------------------------------|-------|---|---------|----------|-------|----------|
| Ecole cantonale Gymnase de Bienne | | | 6 17 | 17 17 | 11 | 38 39 |
| Totaux . | | | 23 | 34 | 11 | 77 |

Ce petit tableau révèle une lacune de notre structure scolaire: l'absence d'une section de maturité commerciale pour Bienne et le Jura méridional. Pour la combler, l'Ecole supérieure de Commerce de Bienne, école bilingue, a été autorisée à ouvrir, dès 1966, une section de maturité, avec classes parallèles de langue française et de langue allemande.

ÉCOLES NORMALES

91 élèves ont été admis au début de l'année scolaire dans les classes inférieures des trois écoles normales de langue française, soit:

En même temps, 18 instituteurs et 30 institutrices étaient diplômés. L'entrée dans la vie professionnelle de la première série d'élèves de l'Ecole normale de Bienne, en 1968, diminuera beaucoup la pénurie de maîtres dont souffre encore notre Ecole primaire.

M. Pierre Rebetez, Dr ès lettres, a quitté le service de l'Etat pour entrer au Département militaire fédéral. Nous nous plaisons à relever le travail considérable qu'il a fourni à la tête de l'Ecole normale de Delémont. Il a été remplacé par M. J. A. Tschoumy, lic. en psychologie, anciennement chef de l'Office d'orientation professionnelle du Jura Nord.

M. Ch. Junod, Dr ès lettres, ancien directeur de l'Ecole normale de Delémont, est décédé le 21 décembre à Evilard, où il jouissait d'une

retraite paisible consacrée à des études historiques.

ÉCOLE NORMALE DES MAÎTRESSES MÉNAGÈRES

Le 7 octobre a été inauguré le bâtiment, remarquablement aménagé, de l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères, à Porrentruy. Fondée en 1930 comme section de l'Ecole secondaire des jeunes filles de la ville de Porrentruy, transformée en institution d'Etat en 1951, date de la création du home, l'Ecole normale ménagère a reçu ainsi sa structure définitive, aboutissement des efforts tenaces de son fondateur et directeur, M. F. Feignoux, qui voit le couronnement d'une carrière très féconde. Dès le printemps 1966, l'Ecole normale pourra recevoir chaque année une volée d'élèves.

ÉCOLE SECONDAIRE

Les écoles secondaires jurassiennes ont été dotées d'une nouvelle structure lors de l'introduction, en 1961, d'un nouveau plan d'études. Elles sont aujourd'hui en mesure de préparer leurs élèves doués à l'entrée au gymnase. Les effets de la réforme se manifestent déjà dans le taux de recrutement de nos gymnases. Nos 24 écoles secondaires de langue française comptent au total 3600 élèves, représentant le 37,4 % de l'effectif scolarisé. Toutes ces écoles, sauf une, disposent aujourd'hui de bâtiments modernes et bien équipés. Un seul point noir: la pénurie du corps enseignant. Elle se résorbe lentement et le nombre de candidats au brevet d'enseignement secondaire nous permet de croire qu'elle sera vraisemblablement surmontée en 1967 ou au plus tard en 1968. Nos préoccupations vont maintenant à la formation du corps enseignant, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne donne satisfaction ni aux candidats, ni aux autorités. La Direction de l'Instruction publique a désigné une commission d'étude, chargée de préparer une réforme des études universitaires et une réorganisation de la formation professionnelle de nos futurs maîtres. Le brevet d'enseignement secondaire inférieur comportera vraisemblablement deux branches principales, étudiées durant 5 semestres, et deux branches secondaires, sanctionnées par un examen après trois semestres universitaires. La formation professionnelle sera donnée dans une institution nouvelle ayant son siège dans le Jura.

ÉCOLE PRIMAIRE

L'Ecole primaire a aujourd'hui la lourde tâche de mettre en place les enseignements nouveaux imposés par la nouvelle loi sur l'école primaire et entrée en vigueur le 1^{er} avril 1965:

- enseignement de l'allemand au degré supérieur (7e à 9e année scolaire),
- enseignement des connaissances civiques au degré supérieur, et, à titre facultatif:
- enseignement plus complet du dessin technique,
- enseignement plus complet de la géométrie, une introduction portant sur les bases de l'algèbre,
- enseignement plus complet de la langue maternelle et de la seconde langue nationale.

Au surplus, les communes peuvent introduire, entre autres, l'enseignement de l'allemand dès la 5e ou la 6e année scolaire.

Cet enseignement complémentaire est réservé à des maîtres ayant reçu une formation adéquate; il fait l'objet d'une rémunération spéciale.

L'élargissement considérable des programmes d'enseignement de l'école primaire représente en réalité une réforme de structure appelée à avoir de grandes répercussions, puisqu'elle donnera la possibilité de préparer mieux nos élèves à l'apprentissage d'une profession.

COMMISSION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

La Commission des moyens d'enseignement pour les écoles primaires, qui est aussi organe consultatif de la Direction pour les questions touchant le plan d'études des écoles primaires, a consacré une grande partie de son activité à l'analyse des dispositions nouvelles de la loi sur l'école primaire. Elle a proposé la création d'une commission spéciale du plan d'études pour les écoles primaires. La dite commission s'est mise à l'œuvre immédiatement et la première partie du plan d'études, traitant des dispositions légales et des nouvelles branches obligatoires, est déjà sortie de presse.

Dans le domaine des manuels scolaires, nous signalerons la parution d'un manuel de lecture du degré supérieur, « Les belles années », illustré de reproductions de peintures de valeur d'artistes des XIX^e et XX^e siècles.

La rédaction d'un manuel de « Calcul, 3e année » est terminée. D'autre part, une nouvelle édition du manuel « Calcul, 8e année » est envisagée, tandis que le manuel de 4e année sera réédité sous sa forme actuelle.

La Commission des moyens d'enseignement pour les écoles secondaires a chargé M. A. Denis, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, de la rédaction d'un manuel de géographie du canton de Berne et de la Suisse à l'intention des écoles secondaires. M. G. Reusser, professeur au Gymnase de Berne, en collaboration avec un collègue vaudois, M. Bernet, rédige un manuel Arithmétique-Algèbre à l'intention des classes supérieures de l'école secondaire. Nous souhaitons que cet ouvrage, fruit d'une collaboration intercantonale, soit adopté bientôt par tous les cantons romands. La même commission s'est penchée enfin sur le problème de l'enseignement programmé et a délégué un représentant officiel, M. Ph. Monnier, directeur d'école secondaire à Tramelan, au sein du « Groupe romand pour les techniques d'instruction (Greti) », nouvellement créé.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

1º Ecole primaire

La complexité croissante de la vie professionnelle demande à l'école d'assumer un rôle nouveau: introduire les adolescents au monde du travail. En vue d'étudier les moyens à mettre en action pour favoriser l'adaptation des jeunes à la vie professionnelle, les maîtres du degré supérieur furent conviés à un « Séminaire d'information professionnelle ». 208 enseignants participèrent à ce stage, dirigé avec beaucoup de compétence par MM. Tschoumy et Cetlin, conseillers d'orientation professionnelle, et organisé successivement à Moutier, Porrentruy, St-Imier, Delémont et Saignelégier.

Un autre cours portant sur « Les bases psychologiques de l'éducation musicale et les applications pratiques à l'école » a été suivi par 501 ensei-

gnants des degrés primaire et secondaire.

Sept autres cours, émargeant au budget de la Commission des cours de perfectionnement, ont été organisés par la Société de Travail manuel et de Réforme scolaire:

a) Cours sur l'emploi du matériel « Matex », à Delémont,

b) Cours sur les techniques du dessin, à Delémont,

c) Cours double sur l'emploi des nombres en couleurs, à Courtelary,

d) Cours d'école active au degré inférieur, à Delémont,

e) Cours de physique, à Porrentruy,

f) Cours sur l'enseignement de la rédaction, à Delémont,

g) Cours de photographie, à Tavannes.

2º Ecole secondaire

Les maîtres de mathématiques participent régulièrement, à raison d'un après-midi par mois, aux colloques de mathématiques modernes, organisés conjointement par le Centre d'information mathématique et l'Inspecteur des écoles secondaires (voir l'article de M. le recteur Blanc, dans ce volume).

D'autre part, un cours de phonétique allemande, d'une durée de 11 jours à raison d'une journée par semaine, a été organisé au Laboratoire de langues de l'Université de Berne. S'adressant à des maîtres en fonction, cet essai a rencontré le plus grand succès auprès des participants. Ainsi a été posé le problème de l'emploi systématique du Laboratoire de langues pour la formation des maîtres.

D'une manière générale, la question du perfectionnement des maîtres revêt aujourd'hui une importance majeure et nous envisageons la création

d'un Centre de formation continue.

H. LIECHTI

NEUCHATEL

NOTE PRÉLIMINAIRE

Dès cette année, la chronique neuchâteloise comprend deux parties correspondant aux deux subdivisions administratives et pédagogiques du Département, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire dont les chefs de service ont respectivement la responsabilité d'assurer la liaison, le premier avec l'Ecole normale, le second avec l'Université.

QUESTIONS GÉNÉRALES

Services du département

La réorganisation des services du département s'est poursuivie par l'installation de certains bureaux hors du Château de Neuchâtel. Cet « éclatement » nécessaire mais regrettable permettra de réaliser mieux les tâches toujours plus nombreuses que le développement scolaire impose.

Le Centre neuchâtelois de documentation pédagogique est en voie d'aménagement. Un comité formé de représentants des autorités scolaires et des membres des corps enseignants primaire et secondaire présidera à ses destinées.

Un bureau cantonal de statistiques scolaires a été définitivement institué.

Traitement du personnel enseignant

L'épineux problème d'une juste rémunération du travail du personnel enseignant a été à nouveau mis à l'étude. Au moment où ces lignes paraîtront, le peuple neuchâtelois se sera prononcé. Les questions matérielles, il faut l'admettre, influencent de façon toujours plus nette la conduite générale des affaires scolaires.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET PRÉPROFESSIONNEL

Inspectorat. — Le poste d'inspecteur de l'enseignement spécialisé dont la création était annoncée dans la précédente chronique a été confié à M. Robert Castella, instituteur au Locle, titulaire du diplôme de pédagogie curative de l'Université de Fribourg, qui est entré en fonctions le 15 avril 1966.

Personnel enseignant. — La pénurie de personnel enseignant, tout en restant le souci majeur des autorités scolaires communales et cantonales, s'est quelque peu atténuée durant l'année scolaire 1965-1966. Au 31 décem-

bre 1965, le taux de pénurie était de l'ordre de 5 %.

Néanmoins, il a fallu supprimer à nouveau les mises au concours au printemps 1966. Cette mesure artificielle a permis de stabiliser le corps enseignant. Au surplus, une dizaine de retraités ont bien voulu poursuivre leur activité.

L'organisation d'un 3e cours spécial a montré, par ailleurs, que l'apport de cette institution temporaire, intéressant en soi, exige des efforts disproportionnés eu égard à son efficacité. Le premier cours comptait 31 candidats, le 2e, 12 candidats. Le 3e cours réunit actuellement 9 candidats. Cette baisse d'effectif est probablement l'indice de l'épuisement des

réserves pour un recrutement fondé sur des vocations tardives.

Ecole normale. — La direction de l'école et le département se préoccupent de trouver des candidats valables en nombre suffisant. Les multiples possibilités d'études qui s'offrent actuellement aux bacheliers ont pour effet de maintenir les effectifs de notre Ecole normale au-dessous du niveau souhaitable, notamment chez les jeunes gens. Un effort particulier a été fait cette année et sera poursuivi jusqu'au moment du rétablissement du cycle normal des études, actuellement amputées d'un semestre pour permettre l'entrée en fonctions plus rapide des normaliens.

On se préoccupe également de la revision des conditions d'admission à l'Ecole normale et d'une certaine harmonisation des programmes des différentes sections du degré secondaire supérieur qui offrent ou qui pourraient offrir un débouché vers l'Ecole normale, savoir : les trois sections des gymnases, les classes de maturité des écoles de commerce ainsi que la section des langues modernes de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Neuchâtel.

Réforme de l'enseignement. — La mise en place de la section préprofessionnelle, rattachée administrativement à l'école primaire, s'est poursuivie sur trois fronts: formation des classes, perfectionnement des maîtres et

création de moyens d'enseignement appropriés.

Au surplus, si le but principal de la réforme en cours consistait à restructurer le degré inférieur de l'enseignement secondaire (6e à 9e année de scolarité obligatoire), il allait de soi que le plan d'étude des classes primaires (1re à 5e année) devait être complètement revu.

Un groupe de travail vient de déposer un projet qui peut être dès maintenant soumis aux commissions consultatives. Il est prévu que le nouveau programme sera appliqué, à titre expérimental, dès le printemps 1967, pour

une période dont la durée reste à déterminer.

Conférences officielles. — Les conférences officielles de l'automne 1965 ont été consacrées à deux exposés d'intérêt général, l'un de M. C. Spitz-

nagel, chargé de cours à l'Université, sur les « archives du Royaume de Mari » (Moyen-Euphrate, XVIIIe siècle avant J.-C.), l'autre de M. Ch.-F. Ducommun, directeur général des PTT, sur « les pédagogues et la formation des cadres ».

Au printemps 1966 ont eu lieu les conférences habituelles de district. L'enseignement de la grammaire fut l'objet principal de l'ordre du jour pour les membres du corps enseignant primaire, alors que les moyens audio-visuels retenaient l'attention des membres du corps enseignant préprofessionnel.

R. Hügli

Chef du service de l'enseignement primaire et préprofessionnel

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Directions d'écoles. — La multiplicité des tâches confiées aux directeurs a conduit les autorités scolaires à créer des postes de directeurs-adjoints ou de sous-directeurs dans les écoles importantes qui n'en possédaient pas encore (Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds, Ecole secondaire et de commerce du Locle).

Vie des écoles. — L'esprit d'initiative des directeurs d'écoles s'est manifesté par l'ouverture, à l'Ecole supérieure de jeunes filles de Neuchâtel, d'une section de langues modernes, parallèle aux deux autres sections conduisant au baccalauréat. Les élèves diplômées auront accès à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel pour y préparer soit le brevet pour l'enseignement dans les écoles secondaires du degré inférieur, soit des certificats d'études supérieures.

Dans le degré inférieur, toutes les écoles secondaires communales qui appliquent les plans d'études prévus par la réforme scolaire ont vu leurs effectifs augmenter. Le problème des locaux se trouve ainsi posé partout avec une acuité plus ou moins grande. Des constructions sont en chantier, d'autres à l'étude, mais la réalisation des projets demeure très lente. L'équipement des salles destinées aux enseignements dans lesquels la manipulation joue un rôle essentiel se heurte également à des difficultés provoquées à la fois par la longueur des délais de livraison et le coût des installations.

Quant au corps enseignant, il se recrute avec moins de peine dans le secteur littéraire, mais les maîtres d'orientation scientifique sont encore rares, aussi bien pour le degré inférieur que pour le degré supérieur. Des régents de l'enseignement secondaire belge rendent, depuis plus d'une année, des services fort appréciés dans les classes inférieures de l'enseignement secondaire.

Dans le domaine des relations extérieures, il convient de signaler l'intérêt que certains maîtres portent au mouvement des écoles associées de l'UNESCO et la participation d'une école au concours organisé à l'occasion de la Journée européenne des écoles.

Application de la réforme de l'enseignement. — Poursuivant l'effort entrepris dès l'année scolaire 1963-1964, le Département de l'instruction publique voue une attention constante à l'application des nouveaux plans d'études et au contrôle de la validité des programmes proposés. La tâche

des directeurs d'écoles et des délégués du Département de l'instruction publique est considérable, car ce ne sont pas les textes qui font une réforme, mais l'orientation donnée à l'enseignement et les réalisations obtenues. Il est donc indispensable de réunir assez fréquemment des colloques de maîtres et d'y examiner les problèmes particuliers à chaque discipline.

Le renouvellement des conceptions pédagogiques, dans l'enseignement des mathématiques et des sciences expérimentales en particulier, exige la création d'un matériel didactique, dont la production n'est pas sans causer

de sérieux soucis tant aux maîtres qu'aux autorités responsables.

Si certaines ombres apparaissent ainsi, elles ne font que mettre mieux en lumière les aspects positifs de la réforme dans le domaine de l'orientation scolaire généralisée des élèves et de l'effort de renouvellement qu'accomplit le corps enseignant. D'autre part, l'installation des diverses sections dans les régions rurales permet aux parents de garder plus longtemps avec eux les jeunes enfants (jusqu'à 13 ans) et contribue à faire apprécier par les milieux non scolaires les avantages évidents de la nouvelle organisation des études.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Dans ce secteur, il convient de rappeler tout d'abord l'essor réjouissant

pris par le Technicum du soir.

De son côté, l'école des travaux féminins rattachée au Technicum neuchâtelois a pu inaugurer de nouveaux locaux au Collège de l'Abeille complètement aménagé. Aux sections traditionnelles de l'école ménagère et de l'école professionnelle pour couturières ou lingères est venue s'adjoindre, dès le printemps 1966, une section de préparation aux carrières féminines. Les cours en sont prévus pour un cycle de deux ans. Ouverts aux jeunes filles libérées de la scolarité obligatoire, ils prépareront de futures jardinières d'enfants, de futures infirmières, assistantes de médecins, etc... La première rentrée a été encourageante; il faut maintenant laisser à chacun le temps de s'adapter et souhaiter que cette initiative bienvenue atteigne le but qu'elle se propose: accorder à la jeune fille peu scolaire le temps de réflexion et de préparation à une formation professionnelle véritable.

L'Ecole supérieure de commerce de La Chaux-de-Fonds a pu célébrer dans la joie le 75^e anniversaire de sa fondation. A cette occasion a été inauguré un laboratoire de langues destiné à initier les élèves à la pratique des langues étrangères selon les méthodes les plus modernes. L'effort se poursuit, d'ailleurs, par la formation de maîtres, car l'outil le plus perfec-

tionné demeure inutile sans l'ouvrier qui sache s'en servir.

UNIVERSITÉ

Le rapport de l'an dernier mentionnait déjà certains des éléments

importants relatifs à la vie universitaire.

Il suffira donc de rappeler ici quelques faits marquants. Au semestre d'hiver 1965-1966 le nombre des étudiants réguliers a atteint 1095, en augmentation de 177 sur celui de l'hiver précédent; cette augmentation a

affecté aussi bien les étudiants neuchâtelois (+ 69) que les Confédérés

(+47) ou les étrangers (+61).

D'autre part, le mouvement d'extension de l'enseignement universitaire annoncé par le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, du 5 mars 1965, s'est amplifié. Des cours nouveaux ont été créés ainsi qu'un Centre de recherches hydrogéologiques. Le laboratoire de langues de la Faculté des lettres s'est transformé en Centre de linguistique appliquée. Il organisera prochainement, en collaboration avec les autres centres universitaires du même type un cours de formation aux méthodes audio-visuelles destiné aux maîtres de l'enseignement secondaire. Le nombre des assistants a été sensiblement augmenté, non seulement dans les laboratoires, mais aussi dans les divers séminaires. Les étudiants obtiennent ainsi plus facilement les conseils dont ils ont besoin.

Le développement des enseignements est lié à l'agrandissement des locaux disponibles ou à la construction de nouvelles salles. Le Séminaire de mathématiques a pu s'installer dans l'immeuble dont une partie était déjà occupée par le Séminaire de psychologie et l'Institut de sociologie et de science politique. Les locaux libérés dans le bâtiment de l'Avenue du 1^{er} Mars ont permis à la Faculté des lettres d'améliorer ses installations. Toutefois, les améliorations les plus spectaculaires sont constituées, sur le plan des réalisations, par la construction du pavillon qui abrite l'Institut de biochimie au Mail, sur le plan des crédits de construction, par l'acceptation par le peuple neuchâtelois d'un crédit de Fr. 8 500 000.— pour la construction d'un Institut de chimie au Mail et pour divers autres travaux annexes.

Au point de vue administratif, enfin, le statut des assistants et des

chefs de travaux a été fixé par de nouveaux règlements.

On ne peut que se réjouir de cet essor de l'enseignement universitaire et souhaiter qu'il se poursuive en harmonie avec celui des autres universités romandes.

A. PERRENOUD

Chef du service de l'enseignement secondaire

TICINO

SCUOLA DELL'OBBLIGO

Non vi sono da segnalare grandi novità: l'indice di scolarità è in continuo aumento e raggiunge il 121 % a dimostrazione dell'incremento demografico che caratterizza il Cantone a partire dal 1960.

Insegnano attualmente nelle nostre scuole elementari ben 586 docenti, ricordando che dal 1961 in poi circa il 12 % dei maestri lasciano l'insegna-

mento o per pensionamento o matrimonio o per ragioni di studio.

Dei 71 maestri licenziati nel 1964, 6 hanno continuato gli studi e i rimanenti sono appena stati sufficienti per occupare i posti liberi. Nell'estate 1965 i posti messi a concorso furono 190 e i nuovi maestri 88.

L'intensificata frequenza della scuola magistrale che registra 680 allievi permette di guardare con un certo ottimismo alla risoluzione del problema della formazione di docenti elementari. A documentazione di quanto sopra scritto basta la seguente statistica di previsione:

| Anno scolastico | Nati vivi negli anni | Allievi nelle prime 5 classi elementari | Eccedenza assoluta | % |
|--------------------|-------------------------|---|-----------------------|------|
| 1964-65 | 1954-1958: 12 087 | 13 745 | + 1658 | 13,7 |
| 1971-72 | 1961-1965: 16 780 | 19 300 | +2520 | 14 |
| Variazioni: | + 4 693 | + 5 555 | | |

Nell'anno scolastico 1971-72 occorre dunque prevedere oltre 5 500 allievi in più rispetto agli attuali (sempre nel ciclo elementare): la cifra ha di conseguenza alcuni corollari e cioè il numero di maestri da formare e il numero di aule da preparare per tale periodo.

Molto più difficile è la previsione del numero di allievi che frequente-

ranno il ciclo post-elementare.

Pur prospettando anche qui un notevole aumento del numero degli allievi si prevede di arrivare quanto prima a una riforma dell'art. 62 della Legge della scuola e che consenta di assegnare congrui sussidi sulle spese di costruzione ai comuni che hanno già progettato o stanno iniziando la costruzione di centri scolastici regionali. La distribuzione degli adolescenti fra gli 11 e i 14 anni circa le scuole frequentate è di 1 a 3 fra ginnasio e scuola maggiore ed è da pensare che lo Stato dovrà entro breve tempo risolvere delicati problemi di ordine edilizio e finanziario.

E utile ricordare che la progettazione di centri scolastici si colloca evidentemente nell'ambito della programmata unificazione degli istituti di studio post-elementari. In merito gli studi sono ben lungi dall'essere ultimati: le varie associazioni magistrali si sono già pronunciate. Da una recente dichiarazione del Capo del Dipartimento in occasione dell'esame del rendiconto 1965 da parte del Gran Consiglio si prevede di creare entro il 1967 una scuola pilota dai cui risultati trarre utili informazioni per la

futura scuola media unificata, estesa a tutto il Cantone.

Alcuni passi iniziali sono già stati effettuati: i programmi di matematica vengono gradatamente estesi agli allievi del 6°-8° anno di scuola e nel corso del 1965/66 si è proceduto in modo analogo anche per le scienze naturali che presentano, naturalmente, più gravi ostacoli, non solo di ordine metodologico ma anche logistico.

SCUOLE SECONDARIE

La nota di maggiore rilievo è certamente data dal nuovo piano orario introdotto nella classe prima del ginnasio, come conseguenza dell'evoluzione in atto, in seguito alle modifiche delle strutture sociali del Cantone.

Gli argomenti presi in considerazione dalla Conferenza dei direttori di

ginnasio furono i seguenti:

- a) diversa velocità di apprendimento degli allievi sottoposti a uno stesso ritmo di lavoro;
- b) controllo dell'attività degli allievi insufficiente (lavori a domicilio non autentici), numero di ore di lezione per le materie principali non proporzionato;

c) numero di materie quotidiane eccessivo, da cui dispersione degli interessi e difficoltà per gli allievi di organizzare il proprio lavoro.

Gli allievi di prima ginnasio, anche per evitare la corsa alle lezioni private, hanno bisogno di essere guidati nei loro lavori, per cui dovrà esistere una diversa gradazione della presenza scolastica nel corso degli studi ginnasiali.

Questa ci sembra una motivazione nettamente sociale: non tutti gli allievi possono, a domicilio, procedere ad opera di revisione e di rielabo-

razione.

Il piano orario della prima ginnasio, che sarà gradualmente esteso anche alle altre classi, consiste in una migliore razionalizzazione del lavoro durante la giornata: ad ogni lezione segue l'ora di esercitazione. Una seconda innovazione è data dall'aumento delle ore di francese che passano da 2 a 5 ore settimanali.

ALTRE SCUOLE SECONDARIE

Eccezion fatta per la scuola di commercio che si mantiene stazionaria come frequenza, l'affluenza alle altre scuole è in continuo aumento anche per i considerevoli sforzi fatti dal Cantone circa la democratizzazione degli studi.

Nel 1965 furono licenziati per la prima volta i maestri che seguirono il corso quadriennale presso la scuola magistrale: l'esperienza dimostra che la modificazione legislativa risponde agli interessi della scuola ticinese.

Pure molto frequentato il corso preparatorio annesso alla scuola magistrale e destinato ad accogliere i giovani provenienti dalle scuole maggiori delle zone eccentriche del Cantone. L'iter normale prevede la licenza ginna-

siale per poter essere ammessi alla scuola magistrale.

Dei 44 iscritti nel 1959/60 nel 1º corso preparatorio 15 hanno ultimato i loro studi (33 %) e dei 53 che hanno iniziato il preparatorio nel 1960/61 il 60 % sta per concludere gli studi presso la magistrale. Le cifre dimostrano che anche qui l'innovazione legislativa è stata utile al paese.

Per la scuola tecnica superiore è da segnalare l'ingresso definitivo nella nuova sede di Trevano, tutt'ora in fase di sistemazione con la creazione

dell'istituto tecnico sperimentale e la mensa per gli allievi.

Un'innovazione di notevole importanza è la suddivisione dell'anno

scolastico in semestri per le ultime classi.

Una statistica effettuata dal Dipartimento educazione in occasione dei dibattiti parlamentari sulla riforma di alcuni articoli della legge tributaria, che prevede sgravi fiscali per le famiglie che hanno figli agli studi, ha dato i seguenti risultati:

Su un totale di 2 687 allievi (dopo il 15º anno di età):

54 % hanno il domicilio nel luogo di studio

20 % sono itineranti

26 % sono interni o tengono camera e pensione nel luogo di studio.

Le cifre dimostrano ancora una volta come l'accesso alle scuole secondarie sia in funzione delle condizioni geografiche: tale fatto sta per porre numerosi problemi al paese, primo fra tutti la creazione di una casa dello studente a Lugano.

STUDI ACCADEMICI

Si assiste a un continuo aumento degli universitari (734, con un aumento di 53 unità rispetto al precedente anno). Anche le studentesse aumentano

(+29).

La distribuzione per facoltà segue quella degli altri anni con lieve tendenza verso le facoltà scientifiche e tecniche: le facoltà più frequentate dagli studenti ticinesi sono quelle di diritto ed economia, seguite da ingegneria, medicina e scienze. Va pure notato che circa il 50 % degli universitari è al beneficio di assegni di studio. In merito si ricorda che l'azione delle borse di studio è in continuo aumento. Sui nuovi criteri, derivanti dal decreto esecutivo del 31. 5. 1966 in ossequio alla modifica della Legge della scuola del 1963, si riferirà più in dettaglio nella cronaca scolastica del 1966.

E. PELLONI

VALAIS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La commission cantonale de l'enseignement secondaire s'est attachée à divers problèmes d'actualité parmi lesquels il faut mentionner

 les conditions d'admission à l'école de commerce et à la section scientifique.

- La révision de l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certifi-

cats de maturité.

La commission chargée de l'unification des programmes s'est penchée d'abord sur l'enseignement de l'allemand. Cette langue sera désormais enseignée dans toutes les écoles secondaires du Valais romand au moyen d'un manuel unique et selon une méthode tout à fait moderne. Il s'agit du manuel «Wir sprechen Deutsch» dû aux trois professeurs genevois MM. Uhlig, Chatelanat et Lang, et qui est adopté dans quatre cantons romands.

Un séminaire pour l'enseignement de l'allemand selon cette nouvelle méthode a réuni à Sion, le 2 juin 1965, 62 participants.

Enseignement secondaire du 1er degré

1. Valais romand

Lors des examens d'admission aux écoles secondaires, 474 candidats se sont présentés pour la section classique; 305 ont réussi, soit le 64 %. Des 1468 candidats qui se sont présentés pour la section générale, 730 ont été

admis, soit le 50 %.

Les travaux préparatoires à l'introduction du cycle d'orientation se sont poursuivis. Une solution satisfaisante exige une augmentation du personnel enseignant, des locaux nouveaux et des moyens financiers accrus. La situation actuelle ne permettra vraisemblablement pas la mise en place rapide de la nouvelle structure; il faudra adopter le principe d'une évolution progressive vers l'organisation moderne voulue par le législateur.

2. Haut-Valais

Les écoles secondaires du 1er degré du Haut-Valais sont composées actuellement de 50 classes totalisant 676 garçons et 478 filles. 850 candidats ont subi les examens d'admission; 553 d'entre eux ont été pris en considération.

Malgré le nombre élevé de candidats au brevet d'enseignement secondaire inscrits dans les différentes universités suisses, une pénurie aiguë en personnel qualifié se fait sentir dans les écoles secondaires du 1^{er} degré. L'octroi de bourses et de prêts d'honneur permettra d'exiger des bénéficiaires d'une aide de l'Etat qu'ils exercent leur profession dans le canton pendant trois ans au moins.

Enseignement secondaire du 2e degré

Collèges pour jeunes gens

Au collège de Sion, 735 élèves ont suivi les cours dans les différentes sections: 483 élèves en section classique, 136 en section commerciale et 116 en section scientifique.

Quant aux 669 élèves du collège de Brigue, 405 étaient inscrits en section classique, 105 en section commerciale, 148 à l'école secondaire du 1^{er} degré et 11 au cours d'allemand.

Le collège de St-Maurice, avec ses 518 élèves en section classique, 124 en section commerciale, 24 en section scientifique et 64 en section générale de l'école secondaire du 1^{er} degré, comptait au total 730 élèves.

Collèges classiques pour jeunes filles

Le collège «Ste-Marie-des-Anges » à Sion fut fréquenté durant l'année scolaire 1964-65 par 203 élèves dont 9 seulement ne sont pas domiciliées en Valais. Le Conseil d'Etat a nommé à la tête de ce collège, en remplacement de Sœur Marie-Colette, M^{11e} Antoinette Bruttin, jusqu'ici professeur au collège de Sion.

« Regina Pacis » à St-Maurice n'est qu'à sa deuxième année d'existence. Par décision du 23 mars 1965, le Conseil d'Etat a autorisé la direction à délivrer le certificat cantonal de maturité du type B aux candidates dont l'examen comprend l'anglais.

Ecoles de commerce

La situation est normale dans le Haut-Valais où l'on trouve

- une section commerciale pour filles à l'Institut Ste-Ursule
- une section commerciale pour garçons au collège Sanctus Spiritus.

Il n'en est pas de même dans la partie romande du canton qui ne compte pas moins de 9 écoles de commerce, à savoir:

- 5 pour filles, dont 2 reconnues par la Confédération
- 4 pour garçons, dont 2 reconnues par la Confédération.

Une planification doit être envisagée par souci d'économie et dans le but d'assurer la qualité de l'enseignement.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MÉNAGER

Le Valais comme bien d'autres cantons a connu une pénurie en personnel enseignant. Cependant, grâce à de nombreuses admissions aux écoles normales et à une certaine stabilisation de la profession d'enseignant, ce problème est résolu pour la partie française du canton. La situation est moins favorable dans le Haut-Valais où les jeunes maîtres et maîtresses sont davantage sollicités par les cantons de Suisse alémanique.

L'école normale bilingue des instituteurs à Sion comptait au début de l'année 167 élèves, dont 95 de langue française et 72 de langue allemande.

L'école normale des institutrices de langue française à Sion était fréquentée par 144 élèves: 16 au cours de couture, 102 en section primaire et 26 en section ménagère.

Quant à l'école normale des institutrices de langue allemande à Brigue, elle réunissait 116 élèves: 102 en section primaire, 14 en section ménagère.

Si l'essentiel de la formation pratique est donné aux candidats à l'enseignement dans les classes d'application rattachées aux écoles normales, il est prévu de compléter ce stage pratique par un court passage dans les diverses classes spéciales destinées aux enfants handicapés.

Les maîtres pourront ensuite parfaire leurs connaissances didactiques lors des cours de perfectionnement: cours cantonal ou cours normal suisse.

Les cours cantonaux de perfectionnement connaissent d'année en année plus de succès. En 1965 le cours de perfectionnement voyait une affluence record puisqu'il réunissait 813 participants répartis en 24 cours: cours d'école active, de catéchétique, de calcul avec les nombres en couleur, de travaux manuels, de dessin; cours pour classes spéciales, cours de formation civique et étude du français à partir des textes, etc.

La semaine pédagogique destinée au personnel enseignant du Haut-Valais a été complétée par un cours sur l'étude du milieu et un cours de

dessin.

Ces cours se prolongent durant l'année scolaire en ce sens que les participants à certaines sections se réunissent à intervalles réguliers sous la direction des chefs de cours pour approfondir les matières traitées et pour la mise en commun des expériences réalisées.

Pour assurer un contrôle efficace de l'organisation scolaire et de l'enseignement, 4 arrondissements d'inspection ont été créés dans le Valais romand et confiés à MM. Charles Buttet, de Collombey; Lévy Pitteloud, de Nendaz; Camille Sierro, d'Hérémence et Marcel Praplan, d'Icogne.

La nouvelle organisation de l'inspectorat des classes primaires du Haut-Valais sera réalisée pour le cours scolaire 1966-67. Elle prévoit de confier aux nouveaux inspecteurs également certains travaux concernant les manuels scolaires et l'office de l'enseignement.

Durant l'année 1964-65, l'enseignement ménager a été donné dans le

canton à quelque 2050 élèves.

18 cours de 8 semaines ont en outre été organisés pour des écoles de commerce ou des écoles secondaires du 2^e degré et 12 cours à raison d'une demi-journée par semaine pour des élèves des écoles secondaires du 1^{er} degré.

L'effectif des écoles ménagères est en baisse du fait de l'accès plus important des filles aux écoles secondaires. Par contre l'effectif des maî-

tresses ménagères s'accroît. Le moment est venu de songer à la préparation d'un personnel qualifié, formé spécialement pour diriger des cours de perfectionnement postscolaires, des cours pour adultes.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'effectif total des apprentis était de 4228 au 1^{er} décembre 1965, alors qu'il avait atteint le chiffre de 4301 au 1^{er} décembre 1964 et celui de 4199 au 1^{er} décembre 1963.

Dans le Valais romand 9 cours d'orientation professionnelle pour jeunes gens et 2 cours pour jeunes filles furent organisés en 1965. Un cours d'été fut organisé à Brigue pour les jeunes gens du Haut-Valais.

A lui seul, le centre professionnel de Sion a groupé dans ses nouveaux locaux 2551 apprentis, dont 815 à la section du commerce, 814 à la section du bâtiment et 922 à la section des métaux.

L'effort pour l'amélioration de la formation professionnelle sera poursuivi, puisque en votation populaire du 25 avril 1965 le corps électoral a adopté par 8733 oui contre 1792 non le décret concernant l'octroi d'un crédit de Fr. 4 900 000.— pour la construction des écoles professionnelles de Brigue, Martigny et Monthey.

P. BOURBAN

VAUD

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

En 1965, l'école primaire vaudoise comptait 51 200 élèves confiés à 2200 enseignants. L'effectif moyen par classe s'élevait à:

| classes enfantines (5 et 6 ans) | 27 élèves |
|--|-----------|
| classes semi-enfantines (5, 6, 7 ou 8 ans) | 23 élèves |
| classes primaires (7 à 15 ou 16 ans) | 25 élèves |
| classes ménagères (filles de 15 à 16 ans) | 18 élèves |
| classes d'orientation professionnelle (garçons de 15 à 16 ans) | 20 élèves |
| classes supérieures, enseignem. second degré (12 ou 13 à 16 ans) | 25 élèves |

Les élèves des écoles primaires représentaient le 10,7 % et les élèves étrangers le 1,2 % de la population totale du canton. Le mouvement démographique tendant à l'amenuisement des effectifs ruraux et à l'accroissement des effectifs urbains a continué. Si le nombre des classes a augmenté proportionnellement dans les villes, il n'a que fort peu diminué dans les campagnes, d'où les difficultés qu'ont rencontrées les autorités dans le recrutement du personnel enseignant.

Pénurie de personnel enseignant. — L'accroissement annuel du nombre des postes d'enseignement absorbant au fur et à mesure le surplus des nouveaux brevetés, la pénurie se maintient à son niveau moyen de 8 %. Elle se fait actuellement particulièrement sentir chez les maîtresses enfantines et semi-enfantines. Le projet de stabiliser les suppléants capables, conséquence d'une motion déposée au Grand Conseil, a été retiré devant l'opposition irréductible de la Société pédagogique vaudoise. L'ouverture d'une Ecole normale à Yverdon pourrait faire croire à une amélioration à

moyenne échéance; la courbe des naissances, qui depuis 1956 marque une augmentation progressive de 10 à 40 %, laisse bien peu d'espoir.

Regroupements scolaires. — Pour diminuer le nombre des classes et pour améliorer l'enseignement en réunissant le moins de degrés d'âge possible sous l'autorité du même maître, une politique de regroupement des écoles rurales a été menée vigoureusement depuis 1963. Le résultat en était à la fin de 1965 que 145 communes, sur 386, se sont associées pour assumer l'instruction publique primaire des enfants domiciliés ou résidant sur leur territoire, sans compter les 93 cercles scolaires constitués pour permettre la création de classes régionales supérieures, ménagères et d'orientation professionnelle. Les expériences faites jusqu'ici sont favorables.

Déplacement des élèves. — Les regroupements des classes entraînant la fréquentation d'écoles parfois assez éloignées, un régime de remboursement des frais de transport et de pension a dû être mis sur pied. Il l'a été par analogie avec celui dont bénéficiaient depuis plusieurs années les élèves des collèges secondaires. Les charges financières en ont été réparties, par parts égales, entre le canton et les communes.

Organisation scolaire, école romande. — Une commission extraparlementaire a déposé un rapport recommandant de nouvelles structures scolaires. Les travaux exploratoires et préparatoires qui en sont résultés ont fait ressortir la position particulièrement malaisée du canton de Vaud en ce qui a trait au déplacement — aussi proposé sur le plan romand — du début de l'année scolaire (en septembre) et de l'âge de la scolarité obligatoire (à 6 ans): dans tel canton, ce régime n'est que la prolongation de l'organisation actuelle; dans les autres, l'un des aménagements est déjà acquis; seul le canton de Vaud se trouve en face des difficultés de la double adaptation; celles-ci sont telles qu'aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée, le principal obstacle étant l'augmentation inéluctable et très sensible de l'effectif du personnel enseignant. Sur d'autres points, l'école primaire vaudoise contribue avec bonne volonté à l'harmonisation des programmes et des moyens d'enseignement romands.

Enseignement. — Les changements importants apportés à la préparation des enfants au calcul et à leurs débuts dans cette discipline ont suscité un vif intérêt chez maîtres, élèves et parents. L'initiation aux conceptions nouvelles et la mise au point de la méthode qui en découle se sont poursuivies progressivement dans de bonnes conditions. Au niveau de l'école enfantine et du degré inférieur de l'école primaire, les résultats sont déjà satisfaisants. Les premiers essais systématiques ont commencé au degré moyen.

La méthode directe pour l'enseignement de l'allemand intéresse les maîtres des classes supérieures. Une première expérience s'est révélée concluante et sera certainement étendue à l'ensemble des classes lorsqu'aura abouti l'adaptation des manuels correspondants, actuellement recherchée

sur le plan romand.

L'emploi des moyens audio-visuels se généralise normalement; les chiffres suivants en témoignent: 26 000 emprunts à la Centrale cantonale de documentation, 4700 bobines commandées à la Centrale du film, 7 émissions de télévision et 39 de radioscolaire très écoutées, sans compter l'important matériel directement à disposition des maîtres dans les bâtiments d'école.

Une motion a été déposée au Grand Conseil, tendant à la suppression des examens annuels. Après un vif débat contradictoire, la motion n'a été prise que partiellement en considération.

Orientation professionnelle. — Assurée par un office cantonal, 26 bureaux communaux ou régionaux et trois conseillers attachés à un établissement, l'orientation professionnelle a procédé à 4800 examens complets d'orientation et, après 4000 entretiens avec les parents, à 2000 placements en apprentissage. Les élèves orientés se sont dirigés par tiers à peu près égaux vers les études ou les carrières à caractère social, vers les professions à caractère administratif ou commercial et vers les activités à caractère artisanal ou industriel.

Pour vérifier l'efficacité de l'orientation, l'office cantonal s'est livré à des enquêtes portant sur:

- la validation des examens de sélection des candidats dessinateurs pour architectes et ingénieurs civils;
- les discordances entre les examens d'admission à l'apprentissage de dessinateur et la réussite aux cours professionnels;
- les causes de rupture de contrats d'apprentissage;
- l'origine scolaire des apprentis de commerce et leur réussite ou leur échec aux examens finals d'apprentissage.

E. CAVIN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Réforme

Bien que la réforme de structure de l'école vaudoise soit affaire de tous les services du département, c'est évidemment au niveau de l'enseignement secondaire, ou de ce qu'on appelle déjà le deuxième degré, que se posent les problèmes les plus délicats; le chroniqueur est d'autant plus tenté d'en parler qu'au cours de l'année il a troqué les fonctions de directeur de l'enseignement secondaire contre celles de secrétaire général du département, et qu'à ce titre il est responsable de l'étude et de la mise en place, dans son ensemble, de cette réforme de structure.

Un certain nombre d'études préalables ont été entreprises, par différentes commissions, notamment par celle dont nous annoncions l'an dernier la création, et qui a appliqué ses efforts au grave problème des promotions, de l'orientation et des échecs. Si la tâche de la commission n'est pas encore remplie, si son rapport général n'a pas encore été déposé, ses travaux ont été l'occasion d'une remise en question fondamentale de bien des données et d'une prise de conscience de problèmes psychologiques et structuraux, didactiques ou sociologiques, dont les travaux de mise en place de la réforme ne pourront que bénéficier.

De même, les groupes de travail de la commission dite des moyens audio-visuels ont déjà déposé des rapports partiels: des maîtres spécialistes ont étudié l'équipement nécessaire aux collèges en moyens audio-visuels, notamment pour l'enseignement des sciences, celui de la géographie et de

l'histoire. Comme la méthodologie de l'enseignement des langues étrangères avec les moyens accessoires des bandes enregistrées avait été mise au point, c'est leur utilisation au service de l'enseignement de la littérature et de l'histoire qui a été particulièrement étudiée; au Séminaire pédagogique a été produit un film présentant quelques chapitres de grammaire, et un autre, un problème de physique. On y a fait aussi d'intéressants essais, non seulement de télévision en circuit fermé, mais d'enregistrement de séquences, grâce au magnétoscope. Le souci commun qui animait tous ces travaux était de mesurer les possibilités d'utilisation pratique de ces moyens et de mettre au point les méthodologies.

En vue de la réforme de structure proprement dite, d'autres travaux préalables sont en cours et notamment une enquête démographique et sociologique, sur la base d'un recensement exhaustif de la population scolaire, et la constitution d'un Conseil de la réforme, avec les bureaux de statistique, d'études sociologiques, d'élaboration des structures, d'analyse des méthodes et des didactiques, de constructions et d'équipements, etc.

Enseignement, éducation, manuels

Depuis plusieurs années, l'initiation au langage du cinéma a été une des préoccupations du département. Quelques initiatives intéressantes, notamment des cours destinés à l'ensemble du corps enseignant primaire et secondaire, ont été proposées par la commission cantonale du cinéma scolaire, et réalisées. Un Centre d'initiation au cinéma vient d'être créé, par une décision du Conseil d'Etat; il doit coordonner et animer les efforts de formation du corps enseignant d'abord, mettre à sa disposition les moyens d'action, les méthodes, les conseils pratiques.

Le manuel d'initiation musicale, A la découverte de la musique, à l'étude depuis deux ans, prend forme. Une édition provisoire aura paru lorsque cet annuaire sortira de presse et nous en attendons beaucoup.

Ûn moyen d'enseignement pour les sciences physiques et naturelles, ou plus modestement les leçons de choses au cycle d'orientation, a été réalisé et distribué. Quant au manuel, d'une conception nouvelle, qui est en voie d'élaboration pour les 3e et 4e années des collèges, les parties « physique » et « chimie » sont prêtes à l'impression, les sciences naturelles ne vont pas tarder.

Si, en collaboration avec les autres cantons romands, des adaptations des ouvrages de la méthode « Wir sprechen deutsch » pour les sections générale et pratique sont en cours d'élaboration, une équipe de maîtres vaudois et genevois travaille avec diligence à un vocabulaire de base pour

l'anglais.

Le Conseil d'Etat a institué une commission d'éducation routière pour prolonger l'excellent travail des brigades scolaires de la gendarmerie, lesquelles, notamment, ont édité un classeur de fiches de travail pour les maîtres, qui a été adopté par les principaux cantons romands. La commission, pour sa part, a suscité une rubrique périodique dans l'« Educateur », organe romand des instituteurs, des contacts avec la télévision, son souci étant à la fois d'associer les maîtres à cette action éducative et d'utiliser tous les moyens d'information que l'on peut mobiliser.

Perfectionnement continu

Pour ceux qui, en 1965, avaient conçu et organisé les Séminaires de mise au point destinés à l'ensemble des maîtres, il était assez encourageant de constater que plusieurs des commissions et des groupes de travail que nous avons mentionnés plus haut demandaient, dans les conclusions de leur rapport, que des séminaires de mise au point fussent de nouveau organisés dans un proche avenir. Le département n'y manquera certainement pas, car ce souci de perfectionnement continu, qui est maintenant généralisé, est celui de ses responsables: le séminaire de formation continue en mathématique, dont nous avons parlé l'an dernier et qui est présenté aux pages 11 sqq. de cet annuaire, rend les services qu'on attendait de lui. Les maîtres d'allemand, les géographes, entre autres spécialistes, souhaitent pour leur branche une organisation analogue; mais nous savons ce que cela exige de dévouement et d'engagement de la part de ceux qui veulent la mettre sur pied et surtout en assurer la durée.

Statut des maîtres et des élèves

Les maîtres de gymnases (qui enseignent dans les deux années précédant le baccalauréat) se plaignaient d'être moins bien traités que leurs collègues d'autres cantons suisses. Comme la Commission paritaire (Etat-personnel) a reçu mandat de réexaminer la classification de toutes les fonctions de l'administration cantonale et que le Conseil d'Etat ne pouvait modifier la classification d'une catégorie de serviteurs de l'Etat avant que ne soient terminés les travaux d'ensemble, il a pris une décision d'un autre ordre, ramenant de 25 à 20 par semaine le nombre de leçons auxquelles les maîtres de gymnases sont astreints, alors que les maîtres de collèges doivent en donner 25.

Au niveau des collèges, c'est-à-dire dans le cadre de l'école obligatoire, les parents reçoivent des indemnités pour les frais de transport et de pension de leurs enfants. Au niveau du gymnase, ces dispositions sont remplacées par l'allocation de bourses. Pour les normaliens, compte tenu du fait qu'ils se préparent à servir l'Etat et la collectivité, le Grand Conseil a accepté la proposition du Conseil d'Etat de les mettre au bénéfice d'indemnités automatiques pour leurs frais de transport et de pension.

D'ailleurs, l'ensemble du régime des bourses fait l'objet d'une étude approfondie, puisqu'une nouvelle loi et un nouveau règlement sont en cours d'élaboration: il s'agit d'établir des normes équitables et précises et d'adapter la législation vaudoise aux circonstances créées par les récentes dispositions fédérales. Cette loi, qui concerne surtout le cas des étudiants,

sera applicable analogiquement aux gymnasiens.

Parmi les problèmes qui présentent à la fois un aspect pédagogique et un aspect social, celui de l'orientation au niveau des gymnases et aux portes de l'université nous paraît de la plus haute importance. Voilà quatre ans que nous cherchons la personne qui pourrait organiser ce service, mais il y faut de telles qualités, et si diverses, que, en dépit d'efforts persévérants, nos recherches n'ont pas encore abouti.

Le sort de nos bacheliers en langues modernes nous préoccupe depuis plusieurs années. Au départ, certains malentendus avaient suscité la méfiance de l'Université, de sorte qu'elle ne voulait pas reconnaître l'équivalence de leur formation et de leur titre avec les baccalauréats correspondant à des types reconnus de la maturité fédérale. Cette année-ci, la situation s'est sensiblement améliorée, puisque l'Université de Genève a reconnu le niveau de cette formation et de cette maturité et qu'elle accepte les bacheliers ès lettres, mention langues modernes, dans ses facultés (sauf celle de médecine, où les dispositions fédérales imposent une maturité du type A ou B), sous réserve, naturellement, d'un examen complémentaire de latin pour les étudiants en lettres. La Faculté des lettres de Lausanne fait de même et, premier pas vers un assouplissement de la rigueur fédérale, la Commission fédérale de maturité autorise les gymnases cantonaux à conférer une maturité de type B aux porteurs du baccalauréat ès lettres, mention langues modernes, qui auront réussi un examen de latin de type B.

Locaux et bâtiments

L'Etat vient d'achever la construction de l'important groupe scolaire de l'Elysée et l'a cédé à la ville de Lausanne, puisque la loi du 25 février 1964 attribue désormais aux communes la responsabilité administrative de tous les établissements secondaire du degré inférieur: les collèges secondaires; il projette la construction d'une Cité universitaire à Dorigny; mais il doit faire face à d'urgents problèmes de locaux: alors que les Gymnases de la Cité et du Belvédère sont déjà à l'étroit, les prévisions d'effectifs nous annoncent un plus grand nombre d'élèves pour les années prochaines. L'Ecole normale de la place de l'Ours, à Lausanne, étouffe dans un bâtiment suroccupé, et dans le tohu-bohu insupportable de la circulation; l'Ecole normale d'Yverdon, logée provisoirement dans des locaux disséminés dans tous les quartiers de la ville, doit avoir sans tarder sa maison. Aussi une commission vient d'être instituée pour étudier ces problèmes, dans l'immédiat et dans la durée, et leur proposer dans le plus bref délai des solutions efficaces. Parmi celles-ci, l'essaimage des gymnases, et de l'Ecole supérieure de commerce, dans la région de Vevey-Montreux, d'une part, et le Nord du canton, de l'autre, doit être l'objet d'une étude particulièrement attentive.

Jean Mottaz

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ce sont encore et surtout des problèmes relatifs au développement de l'Université de Lausanne qui ont retenu cette année le plus particulièrement l'attention des responsables de notre enseignement supérieur.

Ils disposaient pour cela du remarquable rapport de la «Commission d'étude» présidée par M. Emmanuel Faillettaz et dont la chronique de l'an

dernier a donné un excellent reflet.

Il est utile, pensons-nous, d'y revenir et de donner, au début de cet exposé, un rappel des conclusions auxquelles arrivait la Commission Faillettaz:

« Le développement de l'Université de Lausanne se pose avec une acuité particulière. Tandis que d'autres universités, en raison de leur situation dans la cité, peuvent encore s'étendre et se développer plus ou moins harmonieusement, celle de Lausanne n'offre en aucune manière de telles perspectives. Les bâtiments qu'elle occupe sont depuis long-temps à la fois trop exigus, insuffisants en nombre et inextensibles. Elle doit donc être reconstruite de toutes pièces, en un lieu adéquat, mis à part la Faculté de médecine et l'EPUL, déjà séparées du corps même de l'Université et, par conséquent, « physiquement » indépendantes de celle-ci. Ces dernières exigent aussi que l'on se préoccupe sérieusement de leur développement. »

En achetant en 1963 la propriété de Dorigny, d'une surface d'environ 270 000 m², l'Etat de Vaud s'assurait un terrain admirablement situé à la périphérie de la ville, pour l'implantation du centre de sa future Université. Ces terrains cependant étaient de loin très insuffisants pour faire face aux besoins tels qu'ils étaient définis par la Commission d'étude pour le

développement de l'Université de Lausanne.

Aussi les autorités cantonales vaudoises se sont efforcées depuis le dépôt du rapport susmentionné, d'une part d'acquérir des terrains limitrophes, d'autre part d'obtenir de la Commune de Lausanne la mise à disposition des terrains que celle-ci possède à Ecublens, à l'ouest de la campagne de Dorigny. C'est ainsi que le Canton de Vaud a pu fort heureusement, à fin 1965, s'assurer par voie d'échange près de 85 000 m² entre la route Suisse et le lac. Quant aux pourparlers avec la Municipalité de Lausanne, ils se poursuivent encore à ce jour. Il en est de même des tractations entreprises avec les communes de St-Sulpice, Ecublens et Chavannes-près-Renens.

Ayant ainsi rappelé que l'Etat de Vaud possède maintenant dans le secteur de Dorigny des terrains d'une surface d'environ 355 000 m², il était indispensable pour les autorités responsables du développement de l'Université de faire un pas de plus. Il s'agissait de poursuivre le travail de la Commission extra-parlementaire, par des études plus poussées sur les constructions à entreprendre.

Le seul recensement des besoins, le seul énoncé des chiffres avancés par la Commission indiquent qu'il s'agit là d'une réalisation exceptionnelle pour laquelle des moyens exceptionnels doivent être mis en œuvre. Il a paru important au Conseil d'Etat de se renseigner sur la manière dont

ont été résolus ailleurs des problèmes de même envergure.

C'est ainsi qu'un contact direct a été pris avec le centre de la construction universitaire (Archiv für Hochschulbau) à Stuttgart, seule institution connue pour s'être spécialisée dans l'étude des problèmes posés par les constructions universitaires. D'importants renseignements ont pu être recueillis auprès de ce centre qui s'est déclaré prêt à intervenir encore par ses conseils.

Des comparaisons ont pu être établies entre les méthodes appliquées en Allemagne, aux Pays-Bas, en France et en Angleterre, ainsi qu'en Amérique latine où des centres universitaires considérés comme exemplaires sont en voie de réalisation.

Sur la base des renseignements ainsi obtenus, le Conseil d'Etat a estimé que la solution la plus efficace pour œuvrer à une réalisation rapide était de confier à une communauté de travail toute l'étude de la mise en valeur des terrains de Dorigny. Cette manière de faire était conforme au souci

constant des responsables de l'enseignement supérieur vaudois; elle permettait en outre d'aborder ces problèmes dans la totalité de leurs aspects; elle s'appliquait enfin particulièrement bien aux questions qu'il s'agissait de résoudre.

Les tâches de la Communauté de travail ont été définies par le Conseil

d'Etat de la façon suivante:

- établir le programme de la future Cité universitaire;

- élaborer le plan directeur, fonction de ce programme, en tenant compte tout d'abord des terrains actuellement disponibles et, secondement, des terrains susceptibles d'être affectés à l'Université;
- préparer des propositions pour la suite à donner aux études en vue de la réalisation.

L'ensemble de ces tâches, bien qu'elles puissent comporter certains développements architecturaux, ne peut pas être considéré comme faisant

partie des prestations habituelles des architectes.

La «Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny» a été constituée par le Conseil d'Etat au printemps 1966. Forte de 22 membres, elle comprend des professeurs à l'Université, des étudiants, des représentants des départements des Travaux publics et de l'Instruction publique et des cultes, des mandataires de la Commune de Lausanne ainsi que des personnes de l'économie privée, parfaitement au courant de ces problèmes; quatre architectes, enfin, la complètent. Tous les membres de la précédente commission en font partie et nous retrouvons à sa tête M. Emmanuel Faillettaz, le dynamique président du Comptoir suisse.

Afin d'activer ses travaux, la Communauté a délégué à un bureau le soin de déblayer le terrain et de jeter les premières bases de la future Université. Ces travaux sont en cours et l'on sait qu'ils sont menés avec

diligence.

Pour compléter ce tableau, rappelons que l'année 1966 a été marquée par l'arrivée de l'aide fédérale aux Universités. Pour la première fois, la Confédération, dans le cadre d'un arrêté fédéral, a versé aux cantons universitaires une contribution qui, en 1966, pour l'Etat de Vaud, a été fixée à Fr. 7 335 000.—. Il s'agit là d'un régime provisoire de trois ans, qui devra permettre la mise sur pied d'une réglementation définitive de l'aide fédérale aux universités reconnue maintenant comme urgente et indispensable.

Signalons aussi qu'une commission composée de représentants de l'Université et du Département a jeté les bases d'une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, loi qui sera soumise dans le courant de 1967

aux autorités exécutives et législatives du Canton.

Le 15 octobre 1966 a été marqué par le changement du recteur de l'Université de Lausanne où le professeur Edouard Mauris, de la Faculté de théologie, succède au professeur Jean Delacrétaz, de la Faculté de médecine. Durant les deux ans qu'il a passés à la tête de notre haute Ecole, ce dernier a dû faire face à des problèmes particulièrement nombreux et importants. Si certains d'entre eux sont encore en suspens, d'autres au contraire ont été heureusement réglés et l'on se doit d'en rendre un juste hommage au recteur sortant de charge.

Robert Anken